

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

N° CCAS_2023DL018

Date de convocation : 31 mars 2023
Affichage du compte-rendu : 7 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Dominique BABE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du SAAD, ainsi que le compte de gestion 2022, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2022 dégage un excédent égal à **+ 50 803,60 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	593 173,73 €	578 305,79 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	9 775,32 €	9 775,32 €
(C) DÉPENSES	602 949,05 €	537 277,51 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)		41 028,28 €
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)		50 803,60 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à **+ 19 045,30 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	3 700,00 €	4 133,17 €
(B) DÉPENSES	18 737,64 €	125,51 €

(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	15 037,64
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	19 045,30 €

Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2022 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **0,00 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2022 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
SOLDE DES REPORTS	0,00 €

Affectation du résultat consolidé :

Deux états extraits du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) et deux états extraits du compte de gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (les états B1 et B2 relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 69 848,90 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2023.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	50 803,60 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	19 045,30 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	0,00 €
SOLDE DISPONIBLE	69 848,90 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 19 045,30 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 50 803,60 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2023.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration

- **REPORTE**, en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 19 045,30 € ;
- **AFFECTE**, en recettes, la somme de 50 803,60 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2023.

Fiche de calcul du résultat 2022

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

Fonctionnement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	593 173,73 €	578 305,79 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	9 775,32 €	9 775,32 €
(C) DÉPENSES	602 949,05 €	537 277,51 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	41 028,28 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	50 803,60 €	

Investissement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	3 700,00 €	4 133,17€
(B) DÉPENSES	18 737,64 €	125,51 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	15 037,64	15 037,64 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	19 045,30 €	

Reports :

DÉPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
SOLDE DES REPORTS	0,00 €

Affectation du résultat :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	50 803,60€
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DONT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	19 045,30 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	0,00 €
SOLDE DISPONIBLE	69 848,90 €

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 069-266910413-20230406-CCAS_2023DL018-DE